



LE CLUB DES NAIADES

Association loi 1901

<http://lesnaiades-asso.fr>

BULLETIN D'ADHESION 2019/2020

NOM : PRENOM :

Date de naissance :

Adresse complète (C.P., ville) :

Tél. Portable: Tél. Domicile :

Adresse mail :

Acceptez vous que le Club des Naiades diffuse sur ses supports de communication des photos où vous apparaissez? Barrez la mention inutile : OUI NON

Avez vous été adressé(e) au Club des Naiades par un service hospitalier? OUI NON

Précisez le nom de l'hôpital ou du médecin :

Si NON, comment avez vous connu le Club :

Acceptez-vous que le Club des Naiades partage vos données de suivi avec vos professionnels de santé ? Barrez la mention inutile : OUI NON

- ✓ Cette adhésion au Club des Naiades vaut à compter de la date d'inscription **jusqu'au 30/06/2020**.
- ✓ **Le montant de l'adhésion au club est de 50€ (en sus de la cotisation) et doit être joint au dossier d'inscription.** Elle permet de s'inscrire à toutes les activités de l'association en fonction des options choisies et des places disponibles.
- ✓ **Il n'y a pas de séance pendant les vacances scolaires et les jours fériés. Le Club des Naiades ne peut être tenu responsable des fermetures de piscine ou de gymnase imputables aux établissements.**
- ✓ Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter à clubdesnaiades@gmail.com.
- ✓ **En cas d'abandon en cours d'année, pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement, même partiel ne sera effectué. L'engagement des deux parties est ferme et définitif.**

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. N'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse suivante : **clubdesnaiades@gmail.com** ou au **06 41 43 78 31**

Je reconnais avoir été informé(e) par le Club des Naiades, et ce conformément à l'article 38 de la loi 1984, de mon intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne, ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel.

Je reconnais avoir reçu une copie du règlement intérieur du club et en avoir pris connaissance.

Fait à :	<i>SIGNATURE de l'adhérent</i>	<i>SIGNATURE et cachet du Club</i>
Le :	<i>précédé de la mention « lu et approuvé »</i>	
En deux exemplaires		



Le Club des Naiades

REGLEMENT INTERIEUR

Saison 2019-2020

Le Club des Naiades est une association sportive régie par la loi 1901 dont les statuts sont à la disposition des adhérents qui le souhaitent.

Article 1

L'adhérent peut à tout moment demander une copie des conditions générales du contrat d'assurance souscrit par le club des Naiades.

Les adhérents au club des Naiades bénéficient d'une assurance Responsabilité Civile dans le cadre des activités du Club. Cette assurance couvre les dommages causés par l'assuré à un tiers mais pas son propre préjudice en cas d'accident corporel (« Garantie Individuelle »)

Le Club propose de souscrire une extension d'assurance « Garantie Individuelle » à tout adhérent qui en fait la demande.

Article 2

L'adhérent ne pourra participer aux activités qu'après avoir remis au Club un certificat médical d'aptitude à la pratique de ces disciplines sportives daté de moins de 3 mois et avoir acquitté le montant de son inscription.

Article 3

Toute inscription au club des Naiades vaut à compter de la date d'inscription et pour l'intégralité de la saison. En cas de résiliation en cours d'année, pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement, même partiel, ne pourra être réclamé.

Article 4

Une carte personnelle est remise à tout adhérent au club des Naiades, elle est impérative pour tout accès aux équipements sportifs.

Article 5

L'adhérent est tenu de respecter les horaires des séances et le règlement intérieur des équipements sportifs qui accueillent le club des Naiades.

Nous rappelons que nos horaires de mise à disposition des équipements municipaux s'entendent entrée-sortie du vestiaire : nous vous demandons donc de quitter rapidement les vestiaires après les cours afin de ne pas abuser de la tolérance qui nous est accordée et de ne pas gêner le travail du personnel.

Le port de bonnet de bain ainsi que le port du maillot de bain sont obligatoires (short et boxer short sont interdits).

Article 6

Le club des Naiades se réserve le droit d'exclure sans préavis ni remboursement tout contrevenant au règlement intérieur, toute personne dont l'attitude ou le comportement serait de nature à perturber le cours, ainsi que toute personne se livrant à des dégradations intentionnelles des équipements ou du matériel.

Article 7

Le club des Naiades n'est pas responsable des objets égarés ou volés. En conséquence il est conseillé aux adhérents de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires.

Article 8

Les informations recueillies lors de votre inscription au Club sont nécessaires à la gestion du Club. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser aux responsables du Club.

LE CLUB DES NAÏADES

BULLETIN D'INSCRIPTION au 2^{ème} trimestre - ACTIVITES 2019/2020

NOM : PRENOM :

Cochez la/les cases correspondante(s) au(x) créneau(x) au(x)quel(s) vous souhaitez participer.

Inscription possible en fonction des places disponibles :

Il n'y a pas de séance pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Le Club des Naïades ne peut être tenu responsable des fermetures de piscine imputables aux établissements

Aquagym Piscine Emile Anthoine (40 min) – 9 rue Jean Rey Paris 15^{ème} - mardi 18h vendredi 17h45

Aquagym Bassin école Atlas (40 min) – 18 bis rue de l'Atlas Paris 19^{ème} - lundi 19h30

Aquagym Alfred Nakache (45 min) - 4 rue Dénoyez Paris 20^{ème} - lundi 12h mercredi 18h vendredi 19h

Aquagym Bassin école Louis Lumière (45 min) – 34 rue Louis Lumière Paris 20^{ème} - samedi 8h30

Natation Bassin école Polytechnique (45min) – 25 rue de la montagne St-Geneviève Paris - mardi 21h

Gymnastique Montaigne (45min) – 15 rue Auguste Comte Paris 6^{ème} - samedi 16h30 samedi 17h30

Marche nordique (1h30), balades organisées dans les parcs parisiens, planning sur www.lesnaïades-asso.fr

TARIFS des ACTIVITES du 06/01/2020 au 27/06/2020

FORFAIT	NOMBRE DE SEANCES PAR SEMAINE	ADHESION	COTISATIONS	TOTAL (ADH + COT)
AQUA	1 séance AQUAGYM ou NATATION	50€	133€ 67€/66€*	183€
TERRE	1 séance GYM et MARCHÉ NORDIQUE	50€	100€ 50€/50€*	150€
MIXTE	1 séance AQUAGYM et 1 séance GYM	50€	153€ 77€/76€*	203€
MULTI	De 2 à 5 séances TOUTES ACTIVITES	50€	220€ 110€/110€*	270€

Pièces à joindre au dossier à renvoyer COMPLET par courrier à :

LE CLUB DES NAÏADES chez MVAC 20 Boite 47, 18-20 rue Ramus 75020 Paris

ou à transmettre aux responsables présents lors des cours :

- Le bulletin d'adhésion 2019/2020 intégralement rempli et signé.
 - Ce bulletin d'inscription aux activités 2019/2020 intégralement rempli.
 - Un certificat médical d'absence de contre-indication **aux activités choisies** daté de moins de trois mois.
 - 1 photo d'identité au format 35 mm X 45 mm
 - Votre règlement, forfait choisi :, total (avec adhésion) :
 - Règlement en 1 fois : par chèque en espèces
 - Règlement en 2 fois (par chèques uniquement à l'ordre du Club des Naïades)*
 - Un chèque pour l'adhésion au Club d'un montant de 50€
 - Deux chèques pour la cotisation, dates : N° 1 : à la réception, N° 2 : le 15 du mois suivant
- ✓ Je souhaite un reçu pour mon comité d'entreprise : oui non
- ✓ **En cas d'abandon en cours d'année, pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement, même partiel ne sera effectué. L'engagement des deux parties est ferme et définitif.**



LE CLUB DES NAÏADES

Association loi 1901

lesnaiades-asso.fr

06.41.43.78.31

Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive

Je soussigné(e), Docteur(e)

certifie avoir examiné(e) M/MME, né(e) le

et n'avoir pas constaté à ce jour de contre-indications à la pratique des activités suivantes :

- L'aquagym
- La natation
- La gymnastique (renforcement musculaire APA debout et/ou assis)
- Pratique douce au sol
- La marche nordique

Précautions particulières au niveau :

- De l'appareil locomoteur :
- Cardio-vasculaire :
- Cutané et infectieux :
- Des chutes et risque de fracture :
- Autres :

Lieu :

Date :

Signature et cachet professionnel:

LE CLUB DES NAÏADES propose des cours d'activités physiques adaptées (**APA**) dans le but de réconcilier les personnes éloignées de la pratique physique et sportive avec celle-ci, et possède une spécificité : la prise en charge de personnes obèses et/ou atteints de pathologies chroniques. L'association est référencée sur le site lasanteparlesport.fr et est certifié **Prescri'forme**. Elle est donc habilitée à recevoir des patients possédant une ordonnance de sport.